

**délibération :  
D2025-2-8**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 34

Votants : 38

**Objet : Débat  
d'orientation budgétaire  
2025**

L' an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 février à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du Smited, ZAE de Montplaisir 79220 Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président

Date de convocation du : 18 Février 2025

**Titulaires** : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam

**Pouvoirs** :

Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Monsieur JEANNOT Philippe  
Monsieur BIRE Ludovic a donné pouvoir à Monsieur LEGERON Vincent  
Monsieur DELIGNE Thierry a donné pouvoir à Madame BERNARDEAU Lydie  
Monsieur FRADIN Jacques a donné pouvoir à Madame GUITTON Sylvie

**Absent(s)** : Monsieur DESBORDES Gwénaél, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MARSAULT Annie, Monsieur POUSSARD Yves

**Excusé(s)** : Monsieur ATTOU Yves, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DELIGNE Thierry, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur PETORIN Patrick

**Secrétaire de Séance** : Madame Christiane BAILLY

Monsieur le Président expose :

Mesdames et messieurs,

Selon l'article L 5211-36 du CGCT le débat d'orientation budgétaire n'est obligatoire que pour les EPCI dont une commune membre au moins compte plus de 3.500 habitants. Bien que la Communauté de communes Val de Gâtine n'ait pas de commune de +3500 habitants, un rapport d'orientation budgétaire est présenté à l'assemblée.

Il est présenté à l'assemblée le rapport comprenant :

- le contexte national économique et les informations générales
- l'analyse des résultats de l'exercice
- la perspective d'évolution du fonds de roulement
- les orientations sur les recettes de fonctionnement notamment les produits des services, l'évolution des produits fiscaux, les taxes ménages les taxes entreprises et autre fiscalité, les dotations et autres participations, les loyers
- les orientations sur les dépenses de fonctionnement notamment les charges générales, les charges de personnel,

les charges de gestion courante

- l'encours de la dette

- les engagements pluriannuels AP/CP

- les orientations en dépenses et recettes d'équipement

- la prospective financière

- l'analyse des budgets annexes notamment le service des déchets - Sictom - et sa prospective financière

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **DECIDE**

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025

**Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0**

Le secrétaire de séance  
Christiane BAILLY



La présente décision est susceptible de recours devant  
le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à  
compter de sa date de publication, notification

Emis le 25/02/2025

Publié le 05/03/2025

Transmis en sous-préfecture le 05/03/2025

Fait et délibéré, les jour,  
mois et an ci-dessus

Certifié conforme  
Le Président

Jean-Pierre RIMBEAU

